



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

EXERCICE 2017

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1- INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL.....	3
2- DES INDICATEURS TECHNIQUES	4
2.1 LE TERRITOIRE DE : COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS	4
2.2 L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC	5
2.3 LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES	5
2.4 LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES.....	17
2.5 LES UNITES DE TRAITEMENT GEREES PAR LA CC LE GRAND CHAROLAIS	19
3- DES INDICATEURS FINANCIERS.....	20
3.1 DEPENSES ET RECETTES	20
3.2 PRESENTATION DES COUTS PAR HABITANTS.....	23
4- DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES.....	23
4.1 REALISATIONS 2017	23
4.2 PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS 2018.....	24
5. ANNEXES	26

1- INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

Obligation réglementaire :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 et décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Objectifs :

Transparence vis-à-vis des usagers, information sur le service de gestion des déchets ménagers (coûts, événements marquants, évolution du service).

Diffusion du rapport annuel :

*Tout usager des services de la Communauté de Communes Le Grand Charolais
Conseil Départemental de Saône-et-Loire
Conseil Départemental de l'Allier
Sous-préfecture de Charolles
Préfecture de Mâcon
Mairie des communes de la Communauté de Communes*

2- DES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 LE TERRITOIRE DE : COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS (CCLGC)

44 communes adhérentes et 42 080 habitants

La création de la Communauté de Communes Le Grand Charolais fait suite à la fusion des anciennes communautés de communes de Paray-le-Monial, Digoin Val de Loire et du Charolais avec extension à la commune Le Rousset-Marizy.

Communes adhérentes desservies par un ou plusieurs services de la collectivité

Dept.	Communes clientes	Population
71	BALLORE	85
71	BARON	314
71	BEAUBERY	376
71	CHAMPLECY	230
71	CHANGY	466
71	CHAROLLES	3 138
03	CHASSENARD	970
03	COULANGES	336
71	DIGOIN	8 276
71	FONTENAY	39
71	GRANDVAUX	85
71	HAUTEFOND	225
71	L'HOPITAL LE MERCIER	303
71	LA MOTTE SAINT JEAN	1 256
71	LE ROUSSET - MARIZY	716
71	LES GUERREUX	249
71	LUGNY LES CHAROLLES	357
71	MARCILLY LA GUEURCE	121
71	MARTIGNY LE COMTE	434
03	MOLINET	1 202
71	MORNAY	126
71	NOCHIZE	102
71	OUDRY	411
71	OZOLLES	441
71	PALINGES	1 565
71	PARAY LE MONIAL	9 592
71	POISSON	597
71	PRIZY	72
71	SAINT AGNAN	732
71	SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	507
71	SAINT BONNET DE JOUX	781
71	SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE	200
71	SAINT JULIEN DE CIVRY	497
71	SAINT LEGER LES PARAY	721
71	SAINT VINCENT BRAGNY	1 059
71	SAINT YAN	1 196

Dept.	Communes clientes	Population
71	SUIN	297
71	VARENNE SAINT GERMAIN	711
71	VAUDEBARRIER	269
71	VENDENESSE LES CHAROLLES	776
71	VERSAUGUES	214
71	VIRY	255
71	VITRY EN CHAROLLAIS	1 150
71	VOLESVRES	641
Total	44	42 080

Source INSEE population légale 2014

2.2 L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Compétence	Compétence exercée	Compétence transférée	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte	X		
Collectes sélectives	X		
Déchèterie	X		
Traitement		X	SMEVOM Charolais-Brionnais-Autunois

2.3 LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

2.3.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

*42 080 habitants desservis,
7 912.23 tonnes collectées soit 188.02 kg/habitant desservi*

Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée	
	totale	communes adhérentes	part de la population adhérente	communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi
Collecte mixte	42 080	42 080	100,0%	0	7 912.23	188.02

Organisation de la collecte

En 2017, la collecte des OMR a été réalisée en prestations de service :

- par la société COVED pour les secteurs des ex-communautés de communes de Paray-le-Monial et Digoin Val de Loire.
- par la société SECAF-CHAMFRAY pour l'ex-communauté de communes du Charolais et la commune Le Rousset-Marizy

Les habitants sont desservis en porte à porte et/ou en points de regroupements.

Points de regroupements :

Nombre de points de regroupements : 712

Fréquence principale de collecte (qui concerne le plus d'habitants) : 2 fois /semaine

Détail des fréquences de collecte par secteur :

C1 : 1 collecte par semaine

C2 : 2 collectes par semaine

Secteur de l'ancienne communauté de communes Digoin-Val de Loire :

Calendrier	Secteurs de collecte	Fréquence de collecte
Lundi	Digoin (Secteur 1) – La Motte St-Jean, Les Guerreaux et Saint-Agnan	C2 – C1
Mardi	Digoin (Secteur 2) – Coulanges, Chassenard (Secteur 1) et Varenne Saint-Germain	C2 – C1
Mercredi	Chassenard (Secteur 2), Molinet	C1
Jeudi	Digoin (Secteur 1)	C2
Vendredi	Digoin (Secteur 2)	C2

Secteur de l'ancienne communauté de communes de Paray-le-Monial :

Calendrier	Secteurs de collecte	Fréquence de collecte
Lundi	Paray-le-Monial	C2
Mardi	Vitry-en-Charollais	C1
Mercredi	Hautefond, Hôpital le Mercier, Nochize, Poissons, Versaugues, Saint-Léger-les-Paray, Volesvres	C1
Jeudi	Paray-le-Monial, Saint-Yan	C1 – C2

Secteur de l'ancienne communauté de communes du Charolais :

Calendrier	Secteurs de collecte	Fréquence de collecte
Lundi	Ballore, Baron, Champlecy, Changy, Fontenay, Lugny-lès-Charolles, Mornay, Viry, Le Rousset-Marizy	C1
Mardi	Grandvaux, Oudry, St Aubin-en-Charollais, St Vincent-Bragny, Palinges, Charolles	C1 – C2
Mercredi	Charolles (cartons), Marcilly-la-Gueurce, Vaudebarrier, Vendenesse-les-Charolles	C1
Jeudi	Beaubery, Ozolles, Saint-Bonnet-de-Joux, Suin	C1
Vendredi	Martigny-le-Comte, St-Bonnet-de-Vieille-Vigne, Saint-Julien-de-Civry, Prizy, Charolles, Palinges	C1-C2

2.3.2 La collecte sélective des emballages ménagers

3 302,73 tonnes collectées

Les collectes sont assurées par :

Matériaux	Nom du prestataire au 1 ^{er} janvier 2017
Verre en AV	GACHON pour l'ex CC de Digoin-Val de Loire et Paray-le-Monial GUERIN pour l'ex CC du canton de Charolles SOLOVER (sous-traitant de GUERIN) pour l'ex CC du Nord-Charolais, Val de Joux et Le Rousset-Marizy
Emballages/JRM en AV	SITA Centre Est pour l'ex CC Digoin-Val de Loire VEOLIA pour l'ex CC du Charolais et Le Rousset-Marizy
Emballages/JRM en PàP	COVED pour l'ex CC de Paray-le-Monial et la ville de Digoin

Population desservie

	totale	communes adhérentes	part de la population adhérente
Verre	42 080	42 080	100%
Autres Emballages et Journaux Magazines	42 080	42 080	100%

L'ensemble des habitants est desservi en points d'apports volontaires et en porte à porte pour les emballages et les journaux magazines.

- 19 502 habitants sont collectés en PAV
- 22 578 habitants sont collectés en PAP



Quantités collectées

	Porte à porte			Apport Volontaire			Total		
	Quantité collectée (tonnes)	Population desservie	Ratio en kg/hab desservi	Quantité collectée (tonnes)	Population desservie	Ratio en kg/hab desservi	Total collecté (tonnes)	Population desservie	Ratio en kg/hab desservi
Déchets d'emballages en verre	-	-	-	1 407,22	42 080	33,44	1 407,22	42 080	33,44
Emballages et JRM en mélange	1221,86	22 578	54,11	154,87	5 456	28,38	1376,73	28 034	49,10
Emballages	-	-	-	170,76	12 993	13,14	170,76	12 993	13,14
JRM	-	-	-	348,02	12 993	26,78	348,02	12 993	26,78

2.3.3 La collecte sélective des déchets verts

*8 276 habitants desservis,
122,61 tonnes collectées soit 14,81 kg/habitant desservi*

Seule la ville de Digoin est desservie par cette collecte.

Année de démarrage de la collecte des déchets verts : 2004

La collecte est réalisée en porte à porte par la société COVED.

Population desservie

Population desservie			
totale	commune adhérente	part de la population adhérente	communes non adhérentes
8 276	Digoin	100%	43

Quantité collectée

Type de déchets collectés	Déchets verts.
Fréquence de collecte principale	15 fois/an.
Mode de collecte	Porte à porte
Quantité collectée en tonne	122,61
Quantité collectée en kg/hab. desservi	14,81
Pourcentage de refus de compostage	-

La collecte a lieu 15 fois/an entre avril et novembre, sur chaque zone, à raison d'un lundi sur deux.

2.3.4 La collecte en déchèteries

42 080 habitants desservis, 11907,30 tonnes collectées (y compris gravats)

Déchèterie de DIGOIN :

La déchèterie est une installation classée, soumise au régime de déclaration (récépissé préfectoral du 17.08.1999).

La déchèterie est ouverte depuis le 02.11.2000.

Elle est gérée en prestation de service par le groupe SITA Centre Est (Torcy).

L'accueil est réalisé par SITA.

Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Digoin	02/11/2000	x		x	x	x	x	x	du lundi au samedi toute la journée = 9h30-12h00 et 14h00 - 17h00 – dimanche = 9h30-12h00 horaires d'été du 01.04 au 30.09 = ouverture de 15h00 à 18h00 les après midis Fermée les mardis depuis le 01/07/13

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de Digoin	A	A	A	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques apports limités à 3 m3/jour pour les DIB et 10 kg de DIS, 1er m3 mensuel gratuit. (Au delà = 10 €/m3)

Nombre de visiteurs dans l'année : 54 766

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
cartons	102.82
bois	448.33
déchets verts	885.47
ferrailles	149.11
Tout venant	794.64
DEEE	166.41
Total déchets banals	2 546.78
Amiante	3.72
Déchets dangereux (DMS)	8.02
Déchets dangereux (convention ECO-DDS)	2.66
Lampes et ampoules	0.42
Piles	1.2
Corps gras (huiles minérales et végétales)	6.10
TOTAL hors gravats	2 568.90
gravats, déblais, briques...	620.60
TOTAL DECHETERIE	3 189.50

Pour mémoire en 2016 : il a été collecté 2991,86 tonnes.
Les principaux flux en augmentation sont les gravats et les encombrants.

Déchèterie de PARAY LE MONIAL :

La déchèterie est une installation classée pour l'environnement (ICPE), soumise au régime d'autorisation (arrêté préfectoral du 08.08.2013).

Elle est gérée en prestation de service par le groupe COVED.

L'accueil est réalisé par COVED.

Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Paray-le-Monial	02/11/2000	x		x	x	x	x	x	du lundi au samedi toute la journée = 8h30-12h00 et 13h30 - 17h00 dimanche = 9h00-12h00 horaires d'été du 01.03 au 31.10 = ouverture de 14h30 à 18h00 les après-midis. Fermée les mardis.

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats	Placo - plâtres
Déchèterie de Paray-le-Monial	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

A : accepté

Autres déchets acceptés : les bouteilles des gaz, les capsules Nespresso et activité ressourcerie (Emmaüs).

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	14 €/ m ³

Nombre de visiteurs dans l'année : 76 324

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
cartons	95.90
bois	501.02
déchets verts	1 685.65
ferrailles	170.12
Papiers - journaux	77.10
Placo-plâtre	32.06
Tout venant	765.03
DEEE	141.72
Total déchets banals	3 468.60
Amiante	106.60
Déchets dangereux (DMS)	3.09
Déchets dangereux (convention ECO-DDS)	9.85
Lampes et ampoules	0.47
Piles	1.54
Corps gras (huiles minérales et végétales)	2.00
TOTAL hors gravats	3 592.15
gravats, déblais, briques...	727.15
TOTAL DECHETERIE	4 319.30

Pour mémoire en 2016 : il a été collecté 4 184 tonnes.

Les principaux flux en augmentation sont les gravats et les encombrants.

Remarque sur les déchets verts :

En plus, de la collecte des déchets verts sur la déchèterie, les particuliers et professionnels peuvent apporter leurs déchets verts sur une plateforme de compostage située route de Versaugues sur Paray-le-Monial. Pour 2017, cette plateforme a accueilli 1 229 tonnes de déchets verts.

Déchèterie de VENDENESSE-LES-CHAROLLES

La déchèterie de Vendennes-les-Charolles est une installation classée pour l'environnement (ICPE), soumise au régime d'autorisation (arrêté préfectoral du 20.10.2016).

Elle est ouverte depuis 2000.

La déchèterie est gérée en régie pour le haut de quai. L'accueil est réalisé par des agents de la Communauté de Communes.

Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Vendennes les Charolles	2000	x		x	x	x	x		Lundi de 9h00 à 12h00 Mercredi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00 Samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de Vendennes les Charolles	A	A	R	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Autres déchets acceptés : les capsules Nespresso et activité ressourcerie (Agence du Patrimoine).

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	Gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques, apports limités à 3 m ³ /jour pour les DIB et 10 kg pour les DIS DIS : 12,5 € le m ³ DIB : 2 € le kg

Nombre de visiteurs dans l'année : Vendennes-les-Charolles : 24 666

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
cartons	59.58
bois	184.69
déchets verts	784.81
ferrailles	118.34
Tout venant	382.14
Plâtre	13.36
Emballages en mélange	67.24
DEEE	78.10
Total déchets banals	1 688.26
Déchets dangereux (DMS)	8.03
Lampes et ampoules	1.17
Piles	0.516
Corps gras (huiles minérales et végétales)	1.633
TOTAL hors gravats	1 699.60
TOTAL DECHETERIE	1 699.60

Les gravats ne sont pas comptabilisés dans les tonnages de la déchèterie car ils sont déposés sur une plateforme privée à côté de la déchèterie.

Concernant les tonnages piles, lampes et ampoules, ils englobent les trois déchèteries du secteur ex-CC de Charolles.

Pour mémoire en 2016 : il a été collecté 1 524,50 tonnes.

Les principaux flux en augmentation sont les encombrants et le bois.

Déchèterie de PALINGES

La déchèterie de Palinges est une installation classée pour l'environnement (ICPE), soumise au régime d'Enregistrement (arrêté préfectoral du 07.06.2013).

Elle est ouverte depuis 2003.

La déchèterie est gérée en régie pour le haut de quai. L'accueil est réalisé par des agents de la Communauté de Communes.

Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Palinges	2003	x		x		x	x		Lundi et mercredi de 13h30 à 18h00 Vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00 Samedi de 8h30 à 12h00

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de Palinges	A	A	R	A	A	A	A	A	R	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Autres déchets acceptés : les capsules Nespresso et activité ressourcerie (Agence du Patrimoine).

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	Gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques, apports limités à 3 m ³ /jour pour les DIB et 10 kg pour les DIS DIS : 12,5 € le m ³ DIB : 2 € le kg

Nombre de visiteurs dans l'année : Palinges : 13 184

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
cartons	19.14
bois	71.120
déchets verts	402.65
ferrailles	57.26
Tout venant	197.34
Eco-Mobilier	70.40
Placo Plâtre	3.26
Plastique	16.34
DEEE	63.03
Total déchets banals	900.54
Déchets dangereux (DMS)	7.50
Corps gras (huiles minérales et végétales)	0.377
TOTAL hors gravats	908.41
gravats, déblais, briques...	78.74
TOTAL DECHETERIE	987.15

Pour mémoire en 2016 : il a été collecté 907,23 tonnes.

Les principaux flux en augmentation sont les encombrants, les DEEE et l'ameublement.

Déchèterie de SAINT-BONNET DE JOUX

La déchèterie de Saint Bonnet de Joux est ouverte depuis 2006.

La déchèterie est gérée en régie pour le haut de quai. L'accueil est réalisé par des agents de la Communauté de Communes.

Une convention a été signée avec le SIRTOM de la Vallée de la Grosne pour l'utilisation de la déchetterie de Saint-Bonnet-de-Joux par les communes de Verosvres et Chiddes (ex communes de la Communauté de Communes du Val de Joux).

Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Saint Bonnet de Joux	2006	x		x	x		x		Lundi et mercredi de 14h00 à 17h00 Jeudi de 9h00 à 12h00 Samedi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 15h30

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de St Bonnet de Joux	A	A	R	A	A	A	A	A	R	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Autres déchets acceptés : les capsules Nespresso et activité ressourcerie (Agence du Patrimoine).

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	Gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques, apports limités à 3 m ³ /jour pour les DIB et 10 kg pour les DIS DIS : 12,5 € le m ³ DIB : 2 € le kg

Nombre de visiteurs dans l'année : Saint-Bonnet de Joux : 7820

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
bois	82.43
ferrailles	51.04
Tout venant	198.24
Papier et carton	36.94
DEEE	25.89
Total déchets banals	394.54
Déchets dangereux (DMS)	4.36
TOTAL hors gravats	398.92
gravats, déblais, briques...	83.83
TOTAL DECHETERIE	482.75

Pour mémoire en 2016 : il a été collecté 492,77 tonnes.

Remarque sur les déchets verts pour les 3 déchèteries de l'ex CC de Charolles :

A la recherche de solutions en cohérence avec la politique territoriale en matière de déchets développant la proximité et le partenariat, la collectivité a mis en place une filière de traitement des déchets verts à la ferme, sous l'égide de la Chambre d'Agriculture 71.

Régulièrement une entreprise spécialisée (Rhône Environnement) est chargée du broyage des déchets verts. Le broyat obtenu est distribué à des agriculteurs conventionnés avec la Communauté de Communes pour être utilisé, soit en litière sous les animaux, en complément ou en substitution de la paille, soit en compostage en mélange avec les effluents d'élevage (fumier, lisier).

2.3.5 Les collectes spécifiques

400,91 tonnes collectées

2.3.5.1. Collecte des encombrants sur l'ex CC Digoin-Val de Loire

Trois collectes ont été réalisées en 2017.

Communes de l'ex CCVal	Fréquence des collectes	Nombre de collecte	Quantité en tonnes
	3 ^{ème} semaine de Mars	44	25 T
	3 ^{ème} semaine de Septembre	45	
	3 ^{ème} semaine de Novembre	38	

2.3.5.2. Collecte des DASRI

Concernant l'ex secteur de Digoin-Val de Loire, le point de collecte pour les DASRI est la Résidence Marcellin Vollat.

Concernant l'ex secteur de Paray-le-Monial, le point de collecte pour les DASRI est la déchèterie de Paray-le-Monial. Il a été collecté 342,37 kg en 2017.

Concernant l'ex secteur de Charolles, les points de collecte pour les DASRI sont la déchèterie de Palinges et celle de Saint-Bonnet de Joux. De plus, une borne de collecte est présente sur la commune de Charolles. Il a été collecté 88,69 kg en 2017.

2.3.5.3. Collecte des textiles

Pour l'année 2017, il a été collecté 134,99 tonnes de textiles.

2.3.5.4. Collecte Eco-Mobilier

Une benne éco-mobilier est présente sur la déchèterie de Paray-le-Monial ainsi que sur celle de Palinges. Pour l'année 2017, il a été collecté 239,78 tonnes pour cette filière.

2.3.5.5. Collecte bouteilles de gaz

Sur la déchèterie de Paray-le-Monial, il a été collecté 220 bouteilles de gaz.

Sur la déchèterie de Digoin, il a été collecté 26 bouteilles de gaz.

Les déchèteries collectent également d'autres déchets tels que :

- Capsules de café « Nespresso » dont 295 kg ont été collectés sur la déchèterie de Paray le Monial
- Cartouches d'encre usagées dont 421 kg ont été collectés sur la déchèterie de Paray le Monial.
- Radiographies

Deux conventions de partenariat pour la reprise d'objets réutilisables ont été signées :

- EMMAUS (comité d'antenne de Paray-le-Monial) pour la déchèterie de Paray-le-Monial
- La Ressourcerie de Gueugnon pour les déchèteries de Palinges, Saint-Bonnet de Joux et Vendennes-les-Charolles

2.4 LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES

22 015,87 tonnes de déchets collectés dont 45 % orientés en valorisation matière, biologique et énergétique

2.4.1 Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballages en verre	Recyclage Verre Saint Romain le Puy	42 - Saint-Romain-le-Puy 71 – Châlon sur Saône
Journaux et magazines	Centre de tri (SITA)	71 – Digoin
DASRI	Incinération	21 - Arcante
Déchets verts	Plate-forme de compostage	71 - Paray-le-Monial
OMR	CSDU SITA Centre Est	71 - Torcy
Emballages en mélange	Centre de tri (SITA)	71 – Digoin
Refus de tri	Centre de tri (SITA)	71 – Digoin

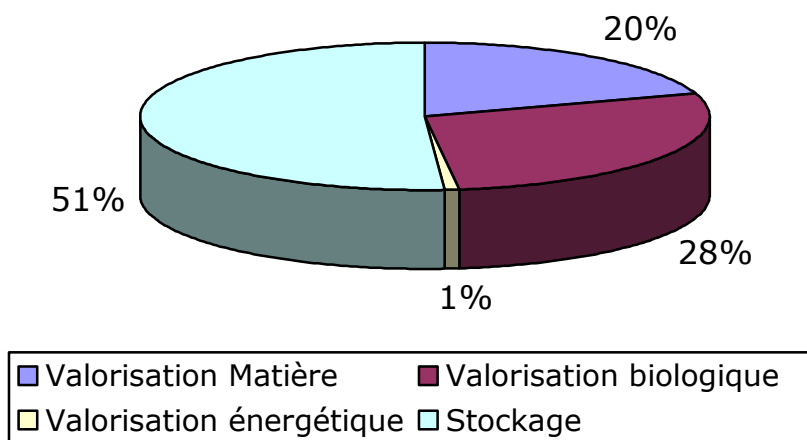
2.4.2 Destination des déchets issus de la déchèterie

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Petits déchets chimiques en mélange	Traitement - Merlin Chimirec Centre Est	71 – Montceau-Les-Mines 03 - Montmorot
Déchets de métaux ferreux	Reprise EPUR	71 - Digoïn
Déchets de cartons	Centre de tri SITA	71 – Digoïn
Déchets de bois	URCB MERLE SARL MEMPONTEL	71 – St-Yan 18 - BAUGY
Encombrants ménagers	CSDU SITA	71 - Torcy
Corps gras	Régénération – Merlin Chimirec Centre Est	71 – Montceau-Les-Mines 03 - Montmorot
Déchets verts	Plate-forme de compostage Broyage pour litières animales	71 - Paray-le-Monial 71 - Agriculteurs
Déchets en mélange	CSDU SITA	71 - Torcy
Déchets de béton, briques	CSDU SITA	71 - Torcy
Déchets amiantés	CSDU SITA	71 - Torcy

2.4.3 Destination de l'ensemble des déchets collectés

	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	Stockage	TOTAL
collecte OMR				7 912	7 912
CS matériaux secs	3 303				3 303
CS déchets verts (PàP)		122			122
CS spécifiques	135			25	160
TOTAL OM hors apport en déchèterie	3438	122		7 937	11 497
Déchets déchetterie	1 072	6275	10	3 848	9 976
TOTAL OM et déchèteries	4 510	6397	10	11 785	22 702
Ratio kg/hab	107,17	152.01	0.23	280,06	539.47
Ratio %	20 %	28 %	1 %	51 %	100 %

Répartition des déchets traités



2.5 LES UNITES DE TRAITEMENT GERES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : LES QUAIS DE TRANSFERT

Unité de traitement	Mode de gestion	Exploitant	Tonnage total entrant
Transfert Digoin	régie	CC Le Grand Charolais	7912.23
Transfert Charolles	régie	CC Le Grand Charolais	
Transfert Paray	régie	CC Le Grand Charolais	

A noter que la CC du Pays Clayettois a utilisé le quai de transfert de Charolles jusqu'en juin 2017 en contrepartie d'une participation financière de 2,80 € la tonne.

Maintenance des bacs à déchets

Intervention de l'équipe technique de la CCLGC afin de livrer, échanger, changer des bacs...

Ces interventions ont lieu essentiellement sur l'ex CC de Paray le Monial et sur la commune de Digoin car les collectes sont conteneurisées.

Pour 2017, il y a eu :

- 114 interventions pour l'ex CC de Digoin Val de Loire
- 138 interventions sur l'ex CC de Paray-le-Monial

Une campagne de nettoyage des bacs est effectuée une fois par an par l'entreprise SECAF CHAMFRAY sur le secteur de l'ex CC de Charolles.

3- DES INDICATEURS FINANCIERS

Données extraites du compte administratif 2017

3.1 DEPENSES ET RECETTES

3.1.1 Dépenses 2017

Présentation du compte 611 (services extérieurs) et 62 (autres services extérieurs)

Dont

COLLECTE

Coût brut pour le service de collecte du verre en apport volontaire	59 192,78 €
Coût brut pour le service de collecte des déchets ménagers (OM + sélective) En porte à porte	1 391 137,14 €
Coût brut pour le service de collecte sélective des déchets ménagers En apport volontaire	81 304,91 €
	<hr/>
	1 531 634,83 €

TRAITEMENT

Coût brut du transfert des déchets ultimes	
Coût brut du tri des Emballages + journaux magazines	1 002 217,93 €
Coût brut pour l'élimination des déchets ultimes	
Coût brut pour le compostage des déchets verts issus de la collecte en porte à porte	

DECHETERIE

Coût brut pour le service des déchèteries	963 356,60 €
ici apparaissement les coûts de fonctionnement :	
- haut et bas de quai pour les déchèteries de Paray-le-Monial et Digoïn	
- uniquement bas de quai pour les déchèteries de Vendenesse-les-Charolles, Palinges et Saint Bonnet-de-Joux (Les coûts de personnel "haut de quai" apparaissent dans le compte 64)	

Frais Téléphonique (n° vert, tel déchèteries, portables)	2 420,05 €
Cotisations (SMEVOM)	44 392,70 €
Assurance et maintenance	22 672,79 €
Broyage déchets verts	24 670,14 €
Participation utilisation déchèterie "La Guiche"	20 300,96 €
Autres prestations (mémo tri, frais marchés publics, honoraires)	29 431,37 €

Présentation des comptes

* 60 (frais divers : eau, électricité, fournitures diverses, petits équipements, carburants) ...	9 472,44 €
* 63 (Impôts, taxes et versements)	10 175,34 €
* 64 (Charges de personnels)	210 044,59 €
* 65 (Autres charges de gestion)	11 706,41 €
* 66 (Charges financières – intérêts des emprunts)	6 971,65 €
* 67 (Charges exceptionnelles – titres annulés)	3 468,35 €
* 67 (Dotations aux amortissements).....	142 468,94 €

Présentation des investissements

Chap 20

Logiciel	1 560,00 €
Etudes, annonces	12 506,76 €

Chap 21

Matériel informatique	2 964,58 €
Petits Matériels (tondeuse, bas, opercules PAV...)	4 281,53 €
Travaux déchèterie Charolles	117 183,56 €

Chap 23

Avances Pôle déchets Digoïn	33 446,23 €
Travaux Pôle déchets	445 631,22 €

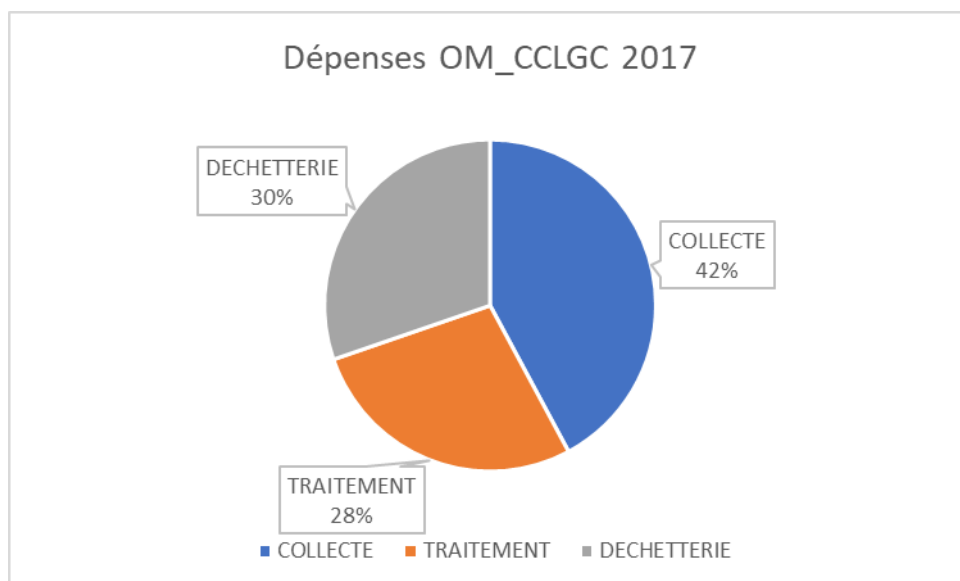
Chap 16

Emprunt (capital)	52 330,49 €
-------------------	-------------

040 Opérations d'ordres

Amortissements subventions	35 542,54 €
----------------------------	-------------

REPARTITION DES DEPENSES



3.1.2 Recettes 2017

Présentation du compte 70 (Produits de services)

Redevances Ordures Ménagères	1 871 352,13 €
Reprises matériaux (ferraille, plastique, batterie...)	42 317,53 €
Trop perçu traitement SMEVOM	11 571,45 €

Présentation du compte 74

Taxes Ordures Ménagères	1 834 872,00 €
Soutiens financiers Eco-Emballages (SMEVOM)	395 414,90 €
Autres versements (participation cc utilisation quai transfert + déchetterie)	17 079,70 €

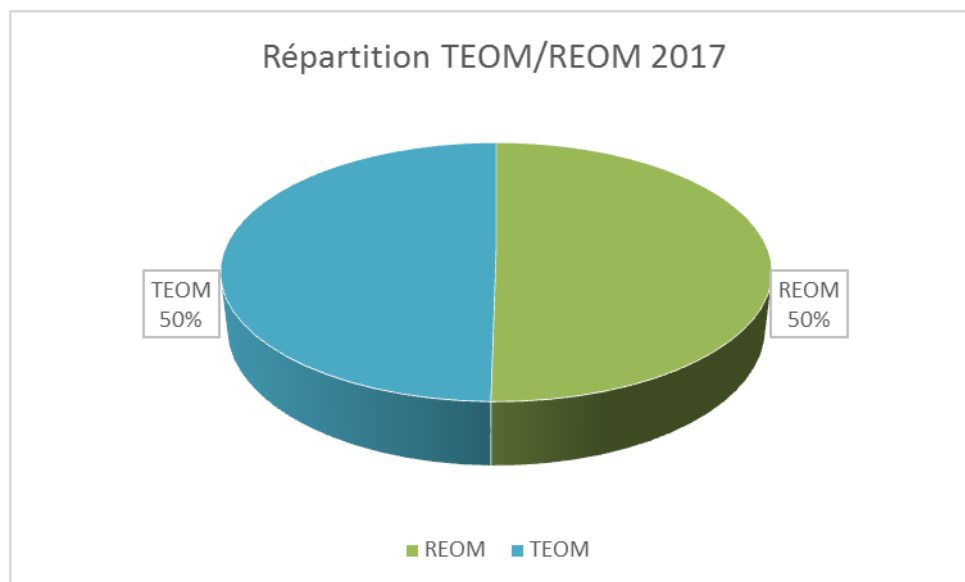
Présentation des comptes

* 64198 (Remboursement contrats aidés...)	15 217,11 €
* 75 (remboursement tva, résiliation téléphone)	685,25 €
* 77 (amortissements subventions)	35 542,54 €
* 77 (Autres recettes : remboursements avances marché 2014)	30 811,67 €
* 002 (Excédent reporté 2016)	755 020,69 €

Présentation des investissements

* 10222 (FCTVA...)	54 237,00 €
* 040 (Amortissement)	142 468,94 €
* 001 (Excédent reporté 2016)	702 414,82 €

REPARTITION ENTRE LA TEOM ET LA REOM



3.2 PRESENTATION DES COÛTS PAR HABITANT

Flux	Ordures ménagères	Verre	Collecte sélective (hors verre)	Déchèterie	Déchets verts (Digoin)
Coût (€/hab)	48.30	0.59	8.16	22.56	4.65

Les données correspondent aux coûts aidés (coût de collecte et de traitement déduit des aides du SMEVOM et des filières de reprises) extraites de la matrice des coûts 2017.

4- DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES

4.1 REALISATIONS 2017

Service Environnement de la CC Le Grand Charolais suite à la fusion :

- Etat des lieux
- Organisation des services
- Réflexion sur l'optimisation des prestations de collecte et déchèteries

Pôle déchets à Digoin, regroupant la déchetterie et le quai de transfert :

- Obtention, en juin, de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation (soumis à des prescriptions et des règles de compensation concernant la zone humide) ;
- Démarrage, en juillet, des travaux du « pôle déchets », pour une ouverture prévue pour mai 2018 ;
- Réflexion sur le nouveau fonctionnement

Déchèterie de Vendenesse-Les-Charolles : Réalisation des travaux de mise aux normes de mai à septembre

- Mise en œuvre de bordures et regard de collecte des eaux sur la périphérie de la plateforme de DV ;
- Récupération des eaux pluviales à l'angle du local des déchets dangereux ;
- Restructuration de la collecte des eaux de ruissellement avec création d'un bassin de rétention ;
- Traitement des eaux usées de ruissellement par un débourbeur ;
- Traitement des eaux usées issues du local de gardiennage ;
- Mise en œuvre d'un bassin de confinement en cas d'incendie
- Création d'une zone de dépôt de gravats

Marché de gestion des 5 déchèteries de la CC Le Grand Charolais (assisté par le bureau d'études ATECSOL) :

- Réalisation d'un diagnostic de l'organisation et pistes d'optimisation
- Rédaction et lancement de l'appel d'offres

Intervention rythmes scolaires :

Des interventions ont eu lieu dans les écoles pendant le temps scolaire ou pendant le temps périscolaire. D'une durée de ¾ heure à une heure, elles ont pour but de sensibiliser les élèves des classes de CM1-CM2 essentiellement (intervention ponctuelle du CP au CE2) à l'environnement et plus particulièrement à la gestion et au tri des déchets ménagers.

Janvier à Février : Communes de Varenne-Saint-Germain et St Agnan pour du périscolaire et intervention à l'école Lafleur de Digoin pendant le temps scolaire.

Mars à Avril : communes de Coulanges et La Motte Saint-Jean pour du périscolaire

Avril à Juin : commune de Coulanges pour du périscolaire

Novembre : Ecole de Saint Vincent Bragny pendant le temps scolaire

Bilan total : 144 élèves - 32 séances

4.2 PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS 2018

Pôle déchets à Digoin, regroupant la déchetterie et le quai de transfert :

- Poursuite des travaux
- Ouverture du nouveau site le 2 mai 2018

Devenir anciens sites : la déchetterie et le quai de transfert de Digoin et le quai de transfert de Paray-Le-Monial :

- Cessation d'activité (courrier auprès de la Dréal) de la part de la CC Le Grand Charolais ;
- Définition de l'usage des anciens sites, restitution possible aux communes concernées.

Déchèterie de Palinges : Etude sur la mise aux normes

- Constitution du dossier de demande d'Autorisation et dépôt en Préfecture
- Travaux à engager pour mettre en place un dispositif afin de collecter les eaux polluées en cas d'incendie.

Marché de gestion des 5 déchèteries de la CC Le Grand Charolais (assisté par le bureau d'études ATECSOL) :

- Analyse et choix du prestataire
- Rédaction et lancement de l'appel d'offres
- Mise en place d'un règlement intérieur commun aux 5 déchèteries.

Etude sur la mise en place de la filière de traitement des déchets verts à la ferme (Chambre d'Agriculture) pour les secteurs de Digoin et Paray-Le-Monial :

Le but est de livrer les broyats de déchets verts, issus des déchèteries de Digoin et Paray-Le-Monial.

- Diagnostic et prospection
- Définition du projet et validation du principe

Etude comparative de financement des OM :

Le but est de mener une étude afin d'harmoniser les modes de financement des OM : choix entre TEOM et REOM

- Diagnostic des modes de financement et pistes d'optimisation
- Choix du mode de financement avant le 15/10/18

Achat d'un terrain à Suez Organique pour le stockage des Déchets verts :

- Définition du projet (avis des domaines, négociation, notaire) et validation en conseil communautaire ;
- Définir une continuité d'exploitation (marché de prestation de service)

5. ANNEXES

TARIFS REOM 2017

Les tarifs de la REOM 2017 sont les mêmes que ceux de 2016 (avant la fusion)

TARIFS ORDURES MENAGERES 1^{ER} ET 2^{EME} SEMESTRE 2017

➤ Territoire Ex Communauté de Communes Digoin Val de Loire

Grille tarifaire semestrielle
Commune de Digoin (Particuliers + Activités)

Proposition Tarifs 2018	
Part fixe par foyer	25 €
Part proportionnelle au volume	
Litrage installé	Collecte en C 2*
Bac de 60 litres, uniquement pour les personnes seules en habitat individuel	59,50 €
Bac de 80 litres	79,50 €
Bac de 120 litres	119 €
Bac de 240 litres	238 €
Bac de 340 litres	338 €
Bac de 500 litres	497 €
Bac de 660 litres	655,50 €
Bac de 770 litres	765 €
Bac de 1 000 litres	993 €
Prix au litre installé à multiplier par le nombre de semaines (26) et par le nombre de passages/semaine (2)	0,0191 €/l
Résidence secondaire	46 €

* C 2 : collecte 2 fois par semaine

Grille tarifaire semestrielle

- Commune de Les Guerreaux
- Activités et administrations des communes hors Digoin
- Points de regroupement situés sur les communes hors Digoin imposés par la CCLGC pour des raisons de sécurité des conditions de collecte

Part fixe par point de regroupement	37 €
Part proportionnelle au volume	
	Collecte en C 1*
1 personne	39 €
2 personnes	65 €
3 personnes et plus	84.50 €
Résidence secondaire	23 €
Prix au litre à multiplier par le nombre de semaines (26) de ramassage	0,0250 €/l

* C 1 : collecte 1 fois par semaine

La part fixe par point de regroupement sera répartie en fonction du nombre de foyers concernés.

Grille tarifaire semestrielle
Communes de Chassenard, Coulanges, Molinet,
La Motte-Saint-Jean, Saint-Agnan et Varenne Saint-Germain.

Part fixe par foyer	37 €
Part proportionnelle au volume	
	Collecte en C 1*
1 personne	39 €
2 personnes	65 €
3 personnes et plus	84.50 €
Résidence secondaire	23 €

* C 1 : collecte 1 fois par semaine

- **Territoire Ex Communauté de Communes du Val de Joux, soit les communes de Ballore, Beaubery, Mornay, St Bonnet de Joux, Suin**

Grille tarifaire semestrielle

	EN CONTENEURS	EN PORTE À PORTE
Pour les personnes seules	53 €	63 €
Pour les familles	69 €	78,50 €
Pour les gîtes et les chambres d'hôtes	69 €	78,50 €
Pour les entreprises	69 €	78,50 €
Résidence du Val de Joux	150 €	

- **Territoire Ex Communauté de Communes du Nord Charolais, soit les communes de Grandvaux, Martigny le Comte, Oudry, Palinges, St Aubin en Charollais, St Bonnet de Vieille Vigne, St Vincent Bragny**

Grille tarifaire semestrielle

La redevance semestrielle est fixée à 52,50 € à laquelle un taux de pondération est appliqué :

	1 Ramassage /semaine	2 Ramassages /semaine
1 personne seule	0.95	1.05
2 personnes	1.30	1.55
3 personnes	1.60	1.90
4 personnes	1.85	2.10
5 personnes et +	2.15	2.30
Résidence secondaire	1	1
Activités commerciales, artisanales, professions libérales et P.M.E	Se référer au tableau annexé à la présente délibération	

- **Commune Le Rousset-Marizy**

Grille tarifaire semestrielle

	1 Ramassage /semaine
Résidence principale 1 personne	47,50 €
Résidence principale 2 personnes et plus	95 €
Résidence secondaire 1 personne	45 €
Résidence secondaire 2 personnes et plus	90 €
Commerçants artisans agriculteurs	30 €
Gîtes	25 €

TARIFS TAXES 2017

Les tarifs de la taxe 2017 sont les mêmes que ceux de 2016 (avant la fusion)

➤ Territoire Ex Communauté de Communes Paray le Monial

Zones	Bases prévisionnelles 2018	Taux 2018	Produit sans augmentation (en €)
Zone 1 – Ville de Paray le Monial centre ancien	1 388 718	12,54%	174 145
Zone 2 - Ville de Paray le Monial autres	7 504 866	10,22%	766 997
Zone 3 - communes hors Paray le Monial en porte à porte	2 500 982	10,22%	255 600
Zone 4 - communes hors Paray le Monial en apport volontaire	1 378 115	7,73%	106 528
TOTAL	12 772 681		1 303 271

➤ Territoire Ex Communauté de Communes du Canton de Charolles

Zones	Bases prévisionnelles 2018	Taux 2018	Produit sans augmentation (en €)
Zone A - Charolles Centre	2 781 894	11,42%	317 692
Zone B - Bourg de Vendennes les Charolles et Ecartes de Charolles	120 969	10,66%	12 895
Zone C - Autres communes	2 724 741	8,36%	227 788
TOTAL	5 627 604		558 376

MEMO-TRI

MEMO TRI LE GRAND CHAROLAIS SECTEUR : EX-CC DU CHAROLAIS

HORAIRES DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

	Lundi	Mar.	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Digoin	9h30-12h 15h-18h		☀️	9h30-12h / 15h-18h			9h30-12h
Vendennes lès Charolles	9h-12h		❄️	9h30-12h / 14h-17h			9h30-12h
Palinges	13h30-18h			14h-18h		9h-12h 13h30-18h	
St-Bonnet de-Joux	14h-17h			9h-12h		9h-12h 13h30-15h30	
Paroy le Monial	8h30-12h 14h30-18h		☀️	8h30-12h / 14h30-18h			9h-12h
	8h30-12h 13h30-17h		❄️	8h30-12h / 13h30-17h			9h-12h

☀️ Horaires d'été (d'avril à octobre) ❄️ Horaires d'hiver (de nov. à mars) □ Fermé



Vos déchetteries les plus proches sont celles de **VENDESENNE-LES-CHAROLLES, PALINGES ET ST-BONNET-DE-JOUX.**

CONTACT UTILE
SERVICE ENVIRONNEMENT
Mail : environnement@legrandcharolais.fr
Tél : 09.71.16.95.96

QUE PEUT-ON DÉPOSER À LA DÉCHETTERIE ?



Les gros cartons aplatis, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), les gravats, les déchets verts, les encombrants, le bois, les plastiques rigides, la ferraille, les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants, vernis, colles, aérosols), les piles, les radiographies et les hules minérales et végétales, le mobilier.

COMMUNES MEMBRANTES

MEMO TRI LE GRAND CHAROLAIS SECTEUR : EX-CC DU CHAROLAIS

JOURS DE COLLECTES EN PORTE À PORTE/ET/OU EN POINTS DE REGROUPEMENT

	Lun.	Ma.	Mer.	Jeu.	Ven.		Lun.	Ma.	Mer.	Jeu.	Ven.
Ballore	✓					Mornay	✓				
Baron	✓					Oudry		✓			
Beaubery					✓	Ozolles					✓
Changy	✓					Palinges centre		✓			✓
Charolles Centre					✓	Palinges-écart					✓
Charolles-écart		✓	✓			Prizy					✓
Fontenay	✓					St Aubin en Charolais	✓				
Grandvaux		✓				St Bonnet de Joux					✓
Le Rousset	✓					St Bonnet Vieille Vigne					✓
Marizy	✓					St Julien de Cuvry					✓
Lugny lès Charolles					✓	St Vincent Bragny		✓			
Marcilly la Gueucure			✓			Suin					✓
Martigny le Comte					✓	Vaudebarr.			✓		
						Vend. lès C.			✓		
						Viry	✓				

● Ordures ménagères (déchets non valorisés). Doivent être déposés la veille au soir du jour de collecte.
● Cartons (centre-ville)

STOP AUX DEPOTS SAUVAGES

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des déchets et encombrants au sol, sous peine de poursuites.

COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS

Collecte du 2 avril reportée au 31 mars / 1er mai ou 2 mai (St-Aubin, Oudry, St-Bonnet-V, Grandvaux et Palinges C2), ou 3 mai (Charolles (cartons), Vendennes, Vaudebarrier et Marilly), ou 4 mai (Beaubery, St-Bonnet-de-J., Suin et Ozolles), ou 5 mai (Palinges, Martigny et St-Bonnet-V), ou 30 avril à Charolles (carton 2) / 8 mai maintenue / 10 mai ou 12 mai / 21 mai ou 19 mai / 15 août ou 18 août (cartons) et au 18 août / 1er novembre ou 9 novembre / 25 décembre ou 26 décembre (St-Aubin, Oudry, St-Vincent, Grandvaux et Palinges C2), ou 3 janvier (Charolles (cartons), Vendennes, Vaudebarrier et Marilly), ou 4 janvier (Beaubery, St-Bonnet-de-J., Suin et Ozolles), ou 5 janvier (Palinges, Martigny et St-Bonnet-V) et au 31 décembre 2018 à Charolles (carton 2)

LECO EMBALLAGES Le Grand Charolais

MEMO TRI LE GRAND CHAROLAIS SECTEUR : EX-CCVAL (DIGOIN)

HORAIRES DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

	Lundi	Mar.	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Digoin	9h30-12h 15h-18h		☀️	9h30-12h / 15h-18h			9h30-12h
Vendennes lès Charolles	9h-12h		❄️	9h30-12h / 14h-17h			9h30-12h
Palinges	13h30-18h			14h-18h		9h-12h 13h30-18h	
St-Bonnet de-Joux	14h-17h			9h-12h		9h-12h 13h30-15h30	
Paroy le Monial	8h30-12h 14h30-18h		☀️	8h30-12h / 14h30-18h			9h-12h
	8h30-12h 13h30-17h		❄️	8h30-12h / 13h30-17h			9h-12h

☀️ Horaires d'été (d'avril à octobre) ❄️ Horaires d'hiver (de nov. à mars) □ Fermé



Votre déchetterie la plus proche est celle de **DIGOIN.**

CONTACT UTILE
SERVICE ENVIRONNEMENT
Mail : environnement@legrandcharolais.fr
Tél : 09.71.16.95.92

QUE PEUT-ON DÉPOSER À LA DÉCHETTERIE ?



Les gros cartons aplatis, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), les gravats, les déchets verts, les encombrants, le bois, les plastiques rigides, la ferraille, les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants, vernis, colles, aérosols), les piles, les radiographies et les hules minérales et végétales, le mobilier et l'amiant-ciment (sur RDV le 1er jeudi de chaque mois).

COMMUNES MEMBRANTES

MEMO TRI LE GRAND CHAROLAIS SECTEUR : EX-CCVAL (DIGOIN)

JOURS DE COLLECTES EN PORTE À PORTE

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Zone 1	✓		✓	✓
Zone 2		✓	✓	✓

● Ordures ménagères (déchets non valorisés). Doivent être déposés la veille au soir du jour de collecte.
● Emballages à recycler (cartonnettes, briques alimentaires, bouteilles en plastique, journaux, magazines, boîtes de conserves, cannettes en alu...)

JOURS DE COLLECTES DES DÉCHETS VERTS

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.
Zone 1	23	7-21 (férié)	4-18	2-16-30	13-27	10-24	8-22	5
Zone 2	16-30	14-28	11-25	9-23	6-20	3-17	1-15-29	



SCHEMAS ZONE 1 ET 2

COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS

La collecte des jours fériés suivants est maintenue le jour même : lundi 2 avril, mardi 8 mai, jeudi 10 mai, lundi 21 mai, mercredi 15 août, jeudi 1^{er} novembre.

Les autres jours fériés sont collectés comme suit :
Lundi 1^{er} janvier reportée au 2 janvier.
Mardi 1^{er} mai reportée au 2 mai
Mardi 25 décembre reportée au 26 décembre
Mardi 1^{er} janvier 2019 reportée au 2 janvier

ENCOMBRANTS A STOP AUX DEPOTS SAUVAGES

DIGOIN :
19 et 20 mars, 17 et 18 sept. / 19 et 20 nov.

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des déchets et encombrants au sol, sous peine de poursuites.



LECO EMBALLAGES Le Grand Charolais

HORAIRES DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

	Lundi	Mar.	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Digoin	9h30-12h 15h-18h		☀️ 9h30-12h / 15h-18h				9h30-12h
	9h30-12h 14h-17h		❄️ 9h30-12h / 14h-17h				9h30-12h
Vendennes lès Charolles	9h-12h			14h-18h		9h-12h 13h30-18h	
Palinges	13h30-18h		13h30-18h		8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h	
St-Bonnet de-Joux	14h-17h		14h-17h	9h-12h		9h-12h 13h30-15h30	
Paray le Monial	8h30-12h 14h30-18h		☀️ 8h30-12h / 14h30-18h				9h-12h
	8h30-12h 13h30-17h		❄️ 8h30-12h / 13h30-17h				9h-12h

Horaires d'été (d'avril à octobre)

Horaires d'hiver (de nov. à mars)

Fermé



Votre déchetterie la plus proche est celle de **DIGOIN**.

CONTACT UTILE
SERVICE ENVIRONNEMENT
Mail : environnement@legrandcharolais.fr
Tél : 09.71.16.95.92

QUE PEUT-ON DÉPOSER À LA DÉCHETTERIE ?



Les gros cartons aplatis, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), les gravats, les déchets verts, les encombrants, le bois, les plastiques rigides, les pneumatiques, la ferraille, les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants, vernis, colles, aérosols), les piles, les radiographies, les huiles minérales et végétales, le mobilier et l'amiante-ciment (sur RDV le 1^{er} jeudi de chaque mois).

JOURS DE COLLECTES EN PORTE À PORTE

	Lundi	Mardi	Mer.
Chassenard Zone 1		☑️	
Chassenard Zone 2			☑️
Coulanges		☑️	
La Motte-St-Jean	☑️		
Les Guerreaux	☑️		
Molinet			☑️
Saint-Agnan	☑️		
Varenne-St-Germain		☑️	

COLLECTE DES JOURS FÉRIES

La collecte des jours fériés suivants est maintenue le jour même : lundi 2 avril, mardi 8 mai, jeudi 10 mai, lundi 21 mai, mercredi 15 août, jeudi 1^{er} novembre.

Les autres jours fériés sont collectés comme suit :

Lundi 1^{er} janvier reportée au 3 janvier pour La Motte-Saint-Jean, Les Guerreaux et Saint-Agnan

Mardi 1^{er} mai reportée au 2 mai pour Chassenard, Coulanges et Varenne-Saint-Germain

Mardi 25 décembre reportée au 26 décembre pour Chassenard, Coulanges et Varenne-Saint-Germain

Mardi 1^{er} janvier 2019 reportée au 2 janvier pour Chassenard, Coulanges et Varenne-Saint-Germain

Ordures ménagères (déchets non valorisés).
Doivent être déposées la veille au soir du jour de collecte.



STOP AUX DEPOTS SAUVAGES

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des déchets et encombrants au sol, sous peine de poursuites.



ENCOMBRANTS A DOMICILE

VARENNE ST GERMAIN :
20 mars, 18 septembre, 20 novembre

SAINT AGNAN, LES GUERREAUX, LA MOTTE SAINT JEAN : 21 mars, 19 septembre, 21 novembre
MOLINET, COULANGES, CHASSENARD : 22 mars, 20 septembre, 22 novembre

HORAIRES DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

	Lundi	Mar.	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Digoin	9h30-12h 15h-18h		☀️ 9h30-12h / 15h-18h				9h30-12h
	9h30-12h 14h-17h		❄️ 9h30-12h / 14h-17h				9h30-12h
Vendennes lès Charolles	9h-12h			14h-18h		9h-12h 13h30-18h	
Palinges	13h30-18h		13h30-18h		8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h	
St-Bonnet de-Joux	14h-17h		14h-17h	9h-12h		9h-12h 13h30-15h30	
Paray le Monial	8h30-12h 14h30-18h		☀️ 8h30-12h / 14h30-18h				9h-12h
	8h30-12h 13h30-17h		❄️ 8h30-12h / 13h30-17h				9h-12h

Horaires d'été (d'avril à octobre)

Horaires d'hiver (de nov. à mars)

Fermé



Votre déchetterie la plus proche est celle de **PARAY LE MONIAL**.

CONTACT UTILE
SERVICE ENVIRONNEMENT
Mail : environnement@legrandcharolais.fr
Tél : 09.71.16.95.92

QUE PEUT-ON DÉPOSER À LA DÉCHETTERIE ?



Les gros cartons aplatis, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), les gravats, les déchets verts, les encombrants, le bois, les plastiques rigides, les pneumatiques, la ferraille, les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants, vernis, colles, aérosols), les piles, les radiographies, les huiles minérales et végétales, les bouteilles de gaz, les Dasri, le mobilier et l'amiante-ciment.

JOURS DE COLLECTES EN PORTE À PORTE

	Lun. Ma. Mer. Jeu. Ven.				
	Lun.	Ma.	Mer.	Jeu.	Ven.
Versaugues		☑️	☑️		
Vitry en Charolais		☑️			☑️
L'Hôpital le Mercier			☑️		☑️
Volesvres				☑️	
Paray le M. Nord du canal	☑️	☑️			☑️
Paray le M. Sud du canal	☑️			☑️	☑️
Paray le M. Centre ville	☑️	☑️		☑️	☑️

Ordures ménagères (déchets non valorisés)

Emballages à recycler (cartonnettes, briques alimentaires, bouteilles en plastique, journaux, magazines, boîtes de conserve, cannettes en alu.)

COLLECTE DES JOURS FÉRIES

Les collectes du mardi 8 mai et du mercredi 15 août sont maintenues le jour même. Les autres jours fériés sont collectés comme suit :
Mardi 1^{er} mai reportée au 30 avril pour Vitry-en-Charolais, au 2 mai pour Hautefond, Nochize, Poisson et Paray Nord, et au 3 mai pour l'Hôpital-le-Mercier, Versaugues, Paray Nord et Centre.
Mardi 25 décembre reportée au 24 décembre pour Vitry-en-Charolais, au 26 décembre pour Hautefond, Nochize, Poisson et Paray Nord, et au 27 décembre pour l'Hôpital-le-Mercier, Versaugues, Paray Nord et Centre.

Mardi 1^{er} janvier 2019 reportée au 31 décembre pour Vitry-en-Charolais, au 2 janvier pour Hautefond, Nochize, Poisson et Paray Nord et au 3 janvier pour l'Hôpital-le-Mercier, Versaugues, Paray Nord + Centre
Les collectes ne seront pas assurées ni rattrapées pour les jours fériés suivants : lundi 1^{er} janvier, jeudi 10 mai, lundi 21 mai, jeudi 1^{er} novembre

STOP AUX DEPOTS SAUVAGES

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des déchets et encombrants au sol, sous peine de poursuites.

